

droit de la famille, de l'élaboration de projets de loi et du droit international. Son stage lui a permis de participer à un certain nombre de rencontres parrainées par le ministère de la Justice, telles que l'assemblée annuelle des sections nationales de l'Association du barreau canadien, une réunion du Conseil des doyens des facultés de droit du Canada et une rencontre du Groupe de travail fédéral-provincial sur le droit international.

M. Höltzl, qui possédait déjà une connaissance théorique du système juridique canadien, a été particulièrement heureux d'avoir l'occasion d'en examiner le fonctionnement. Les contacts qu'il a établis pendant son séjour devraient l'aider grandement à remplir ses fonctions d'agent de liaison entre son ministère et le ministère canadien de la Justice. En outre, il a défini un certain nombre d'initiatives que la Hongrie et le Canada pourraient mener ensemble dans le domaine juridique.

«Ces liens historiques influencent

l'héritage linguistique et culturel,

favorisent les relations familiales,

améliorent la connaissance mutuelle et

fondent le réseau des contacts

commerciaux.»

L'honorable John C. Crosbie

Par ailleurs, M. Höltzl a fourni de nombreux renseignements sur le système juridique hongrois aux fonctionnaires du ministère de la Justice.

Selon la sous-ministre déléguée de la Justice, M^{me} Anne-Marie Trahan, qui est chargée de coordonner toutes les initiatives menées conjointement par son ministère et les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, «le stage de Lipót Höltzl au Canada a été extrêmement utile. Grâce à ce stage, les relations entre le ministère de la Justice du Canada et celui de la Hongrie sont maintenant solidement établies et les deux organisations échangent constamment des renseignements». ■

UN ATOUT CANADIEN

Quand on lui demande ce que le Canada peut offrir de mieux aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est en quête d'une plus grande liberté économique et politique, Paul Frazer répond sans hésiter : «ses ressources humaines». Depuis qu'il a été nommé directeur administratif du Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est en septembre dernier, Paul Frazer déclare qu'il est beaucoup plus conscient des atouts que les Canadiens oublient souvent qu'ils possèdent : «Une de nos contributions vraiment spéciales s'offre à nos yeux tous les jours et, pour cette raison, nous ne la remarquons probablement pas facilement : c'est le capital humain.»

«Les gens du Bureau de la commission européenne à Bruxelles et nos interlocuteurs à Prague, Varsovie et Budapest nous ont dit qu'ils étaient favorablement impressionnés par le fait que le Canada a des gens facilement disponibles, hautement qualifiés qui non seulement peuvent apporter à un projet les compétences particulières de leur profession et de leur expérience, mais aussi une sensibilité et la compréhension de la culture.»

Les Canadiens apportent avec eux une autre compétence, les langues. En effet, un Canadien sur dix a des antécédents familiaux dans la région. «Un grand nombre de Canadiens parlent couramment le français ou l'anglais et la langue de leur pays d'origine, que ce soit le polonais, le tchèque ou le slovaque, ou le hongrois. C'est là un de nos avantages.»